

## *Intervention de Monsieur Jean-François MATTEI*

### **Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées à la clôture de la journée du Bicentenaire de l'Académie Nationale de Pharmacie**

*Jeudi 20 novembre 2003 dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne JdT-27/06/05*

Mesdames, Messieurs,

En clôturant cette journée du bicentenaire de l'académie nationale de pharmacie, je veux d'abord rendre hommage à l'ensemble de vos membres issus de tous les horizons de la pharmacie que je ne peux tous citer ici : pharmaciens de l'enseignement et de la recherche, ceux s'intéressant à l'environnement et à la santé publique en passant par ceux de l'armée et de l'administration, qui, depuis 200 ans, ont réfléchi et contribué à éclairer leurs contemporains sur l'évolution des techniques du domaine de la pharmacie et du médicament. C'est un héritage considérable que nous fêtons aujourd'hui.

J'éprouve un plaisir tout particulier à pouvoir être parmi vous cette après midi. En tant que chercheur et homme politique, je suis particulièrement sensible à la possibilité qui m'est offerte, de prendre le temps de la réflexion avec une instance comme la vôtre et dans le contexte de notre société, tournée d'abord vers l'action et le mouvement.

Comme vous l'avez fait tout au long de cette journée, je souhaiterais pouvoir vous dire quelques mots sur l'histoire de l'académie de pharmacie et sur la place qu'elle me semble pouvoir utilement occuper pour son troisième siècle d'existence.

1. L'académie nationale de pharmacie depuis deux siècles a su trouver sa place autour de son triple rôle de société savante, d'organe d'échange et d'assemblée de sages.

a) L'académie s'honore d'un nombre important d'avancées scientifiques de premier plan.

La célébration du bicentenaire est naturellement l'occasion de commémorer la contribution scientifique de vos anciens. Je ne prendrai pas le risque devant vous de viser à l'exhaustivité, il me semble toutefois important de profiter de cette journée pour évoquer rapidement quelques contributions particulièrement représentatives du travail scientifique de votre académie.

Alors que les écorces de quinquina avaient déjà fait en France l'objet d'une introduction remarquée, notamment par l'usage qu'en fit le médecin personnel de Louis XV, auprès de son illustre patient, on doit à l'académie de pharmacie, en 1820 et à Pierre Joseph Pelletier et Joseph Bienaymé Caventou, l'isolement de la quinine à partir des écorces et les traitements des fièvres qui en découlèrent.

Un peu plus tard, un autre membre de votre auguste assemblée, Henri Moissan, isole le Fluor en 1886, cette découverte vaudra à ce promoteur de la chimie des hautes températures le premier Prix Nobel de Chimie décerné à un Français en 1906. Vous avez aussi su mettre votre science au service de la France. C'est l'exemple des recherches de Paul Lebeau à la fin de la première guerre mondiale sur les gaz de combat et leurs antidotes.

Plus récemment enfin dans les années 1980, un de vos membres, Pierre Potier et son équipe CNRS du laboratoire de Chimie des substances naturelles, a réalisé l'extraction et l'hémi-synthèse de 2 anti cancéreux, la vinorelbine et le taxotere, dont on sait la place éminente dans le traitement des cancers du sein et du poumon.

b) Pendant deux siècles, l'académie a contribué à la diffusion de la science.

La diffusion du savoir est au cœur de la fondation de l'académie. Dès la création de la société de pharmacie, ses membres ont pris conscience de la nécessité de publier un bulletin pour diffuser leurs travaux. Fondé en 1809, le Bulletin de Pharmacie se transforme en 1841 en Journal de Pharmacie et de Chimie, pour marquer l'importance prise par la chimie dans le développement de la pharmacie.

Ce sont 225 tomes qui seront publiés jusqu'en 1942, diffusant, ainsi dans le monde entier, la découverte de nombreuses substances actives, naturelles ou synthétiques, des travaux princeps sur la biologie animale ou végétale, l'analyse chimique, la biochimie médicale, les pansements, les désinfectants... La guerre interrompt bon nombre de publications françaises et deux revues scientifiques le Journal de Pharmacie et de Chimie et le Bulletin des Sciences pharmacologiques se réunissent en 1944 pour prendre le titre des Annales pharmaceutiques françaises, organe officiel actuel de l'Académie.

Ce souci de diffusion du savoir passe aussi par l'attribution de prix ou de bourses. Dès la fondation de votre compagnie, vous avez cherché à favoriser les publications de Thèses ou de Mémoires. C'est ainsi que la Société de Pharmacie de Paris décerna un Prix en 1853 à Louis Pasteur pour ses travaux sur l'acide tartrique.

c) C'est un organe de réflexion qui aide les pouvoirs publics dans leur mission sanitaire.

La lutte que l'académie a menée avec les pouvoirs publics contre les « remèdes secrets » pendant plus d'un siècle me semble parfaitement illustrer le rôle important de votre société dans l'évolution des conditions de fonctionnement de la santé publique en France. Faut-il le rappeler, on désignait par le terme « remèdes secrets » des médicaments dont la composition n'était pas révélée par leur inventeur. Beaucoup de ces remèdes secrets au seizième et dix-septième siècle n'avaient aucune activité thérapeutique, certains étaient même dangereux. On attribue d'ailleurs le décès prématuré d'une favorite de Louis XV, mademoiselle de Fontanges, aux remèdes secrets qui lui furent administrés.

A l'époque, les pouvoirs publics via de multiples réglementations ont essayé, sans succès, d'intervenir dans ce domaine. Dès 1818, votre société s'est associée à cette lutte. Elle a, d'une part, interdit à ses membres de produire ou de commercer de tels produits. Dans ses publications, elle n'a cessé de mettre en garde vos membres contre les risques associés à ces produits. Elle s'est aussi associée aux pouvoirs publics en siégeant au conseil de salubrité publique de Paris et en jouant un rôle majeur sur les dossiers pharmaceutiques. La participation de votre académie à la commission d'autorisation de mise sur le marché de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits n'est donc que la traduction moderne de cette association entre vos représentants et les pouvoirs publics pour garantir à nos concitoyens des médicaments de qualité.

La contribution importante de votre académie a été reconnue. De Société de pharmacie de Paris, nom que vous vous étiez donné en 1803, vous avez été reconnus d'utilité publique en 1877 pour devenir Académie en 1946 puis académie nationale en 1979. Cette reconnaissance vous la devez à votre travail, j'en ai déjà beaucoup parlé et à votre capacité d'adaptation.

La réforme des statuts de l'Académie, en 1992 et 1996, l'abaissement de l'âge des académiciens, le fait qu'un nouveau membre ne puisse être élu au-delà de 60 ans et que

l'on ne puisse rester membre de l'Académie plus de 20 ans, n'est pas anecdotique....mais traduit un souci réel non seulement de conserver un précieux héritage, mais aussi de s'adapter et d'accompagner l'évolution constante des sciences et de la société française. Cette adaptation continue ne dispense toutefois pas d'une réflexion prospective sur les buts à assigner à votre compagnie pour son 3ème siècle d'existence.

2. Que peut-on attendre au 21 ème siècle d'une société savante au service de la santé ?

Je sais qu'une réflexion est en cours parmi vous pour définir les objectifs que vous souhaitez vous assigner. Je souhaiterais profiter de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous pour vous faire part de trois axes, qui vu du ministère de la Santé, me sembleraient utiles à privilégier.

a) L'évolution rapide des progrès médicaux oblige à avoir une vision exigeante de l'innovation. L'académie de pharmacie, acteur reconnu et indépendant pourrait contribuer à former cette vision.

En tant que médecin et chercheur, je suis frappé par l'évolution de plus en plus rapide des sciences du vivant. La thérapie génique vise à introduire du matériel génétique dans les cellules humaines afin de corriger un défaut génétique ou l'anomalie de biosynthèse d'une protéine. La thérapie cellulaire propose d'utiliser pour le traitement des patients les cellules du patient lui-même ou des cellules issues de donneurs. Les médicaments d'origine biologique ou bio-synthétique ont trouvé toute leur place dans notre arsenal thérapeutique.

Dans le même temps, les frontières s'estompent : thérapie génique, thérapie cellulaire, thérapie cellulaire à l'aide de cellules génétiquement modifiées, dispositifs médicaux intégrant des cellules ou des protéines, organes reconstitués autour d'ossatures biodégradables... Ces évolutions font naître des espoirs considérables pour les patients, mais aussi des craintes.

Car ces nouvelles technologies ne sont pas sans risques. Risques sanitaires lorsque des essais de thérapie génique font apparaître des effets secondaires graves ou lorsque des biomatériaux peuvent induire des risques biologiques de transmission d'agents pathogènes. Les récents exemples de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) et de ses possibles conséquences sur la chaîne alimentaire humaine le rappellent. Je note d'ailleurs que l'académie a émis un vœu sur ce thème en 1999. Risques éthiques lorsque la science intervient dans le domaine de la vie. Vous savez les dangers des dérives eugéniques, des atteintes à la biodiversité, de l'asservissement de la science à la volonté de puissance. Nous devons à chaque fois nous efforcer de distinguer ce qui personnalise l'homme de ce qui le dépersonnalise, ce qui le rend plus libre de ce qui le rend plus esclave.

Ce n'est que si nous maîtrisons les risques et nous donnons le temps de faire parvenir ces techniques à maturation et d'en choisir les applications avec discernement que nous pourrons pleinement tirer partie du potentiel de ces nouvelles approches thérapeutiques. Ce nouveau pouvoir impose au scientifique de mieux définir sa responsabilité dans notre monde. Le politique, lui, doit s'interroger sur l'influence de la science dans notre société. Il doit aussi tout mettre en œuvre pour disposer d'une expertise solide pour l'aider à prendre des décisions aux conséquences graves ou lointaines, en situation d'incertitude.

Devant la complexité de ces enjeux, je suis convaincu que votre académie devra jouer un rôle renforcé. La société savante qui a déjà tant fait progresser la science sera utile pour approfondir les enjeux de ces nouvelles technologies et pour en analyser les conséquences en terme d'opportunités pour nos concitoyens mais aussi de risques. Vous

vous êtes déjà engagé dans cette démarche. Je citerai ainsi à titre d'exemple le travail que vous avez mené en commun avec l'académie de médecine sur la thérapie génique en novembre 2001 ou, sur le même sujet, le travail conduit par le professeur Cano, auquel je souhaite rendre hommage aujourd'hui, et qui a débouché sur la création d'enseignements adaptés aux nouveaux besoins induits par cette discipline.

Mais l'enjeu que représente l'émergence de ces nouvelles technologies pour votre académie ne devrait pas se limiter à ce travail de recherche. L'enjeu est d'associer tous les français à l'évolution des savoirs. C'est un enjeu essentiel afin qu'ils puissent décider de leur avenir, avancer du même pas que la science, accueillant les progrès mais aussi mesurant les risques. Je suis convaincu que les défis liés à ces évolutions sont trop fondamentaux pour être laissés aux mains de quelques spécialistes. Il est nécessaire que l'ensemble de la société puisse s'appropriier les questions, participer aux débats pour dessiner l'avenir qu'elle se souhaite. Vous le savez les sujets sont d'une complexité extrême, ce débat ne sera possible qu'à condition de disposer de médiateurs qui permettront à chacun de saisir les enjeux. Vous pouvez, vous devez jouer ce rôle.

b) L'établissement d'une véritable politique de santé publique en France doit s'appuyer sur la mobilisation de tous.

Résultat de réformes successives, l'organisation actuelle en matière de santé publique manque de vision globale et ne privilégie pas la prévention. La grande loi de 1902, qui a rendu obligatoires la vaccination antivariolique et la déclaration des maladies infectieuses, apparaît ainsi comme un coup d'audace qui n'a jamais été renouvelé. Dans notre pays, qui a tacitement préféré l'approche curative individuelle à la prévention et à la santé publique, il s'agit donc de renforcer l'action collective et préventive pour améliorer l'état de santé de la population.

Deux constats illustrent cruellement le besoin d'une véritable politique de santé publique en France. La mortalité prématurée, celle qui survient avant l'âge de 65 ans, reste dans notre pays à un niveau anormalement élevé alors que les causes en sont connues et que l'on sait qu'elles sont largement évitables. Les Français souffrent d'une inégalité insupportable devant la maladie et la mort. Selon le milieu social, selon le lieu d'habitation, nos concitoyens n'ont pas la même espérance de vie.

L'intervention du gouvernement pour bâtir une politique pérenne de santé publique est nécessaire. C'est dans cet objectif que le Gouvernement a déposé, à mon initiative, un projet de loi sur ce sujet au Parlement. L'Etat doit indiquer clairement les priorités qu'il fixe à tous pour améliorer l'état de santé des français. Il doit aussi organiser le travail pour que l'ensemble des acteurs en synergie puissent participer à la réalisation de ces objectifs. C'est l'objet des groupements régionaux de santé publique.

Mais une politique efficace de santé publique ne saurait se passer d'une association étroite de l'ensemble du corps social. Je suis frappé par l'insuffisante éducation sanitaire de nos concitoyens. A titre d'exemple, je citerai le manque de la culture « médicaments » de nos concitoyens. Il semble que les français rattachent les produits de santé à la logique de consommation qui marque notre société. Pourtant, contrairement à bon nombre de bien de consommation, un nouveau médicament n'est pas nécessairement plus efficace qu'un médicament plus ancien. Dans bien des cas même, pour une majorité de patients, le médicament plus ancien est même mieux adapté. Ses effets sont mieux connus, la pharmacovigilance atteste de sa sécurité.

Il faut que nos concitoyens réapprennent l'ambivalence de tout médicament actif, qui soigne, mais qui est aussi porteur d'effets secondaires. Ils doivent réaliser les dangers potentiels d'une surconsommation qui leur fait absorber en moyenne près d'une boîte par

personne et par semaine. Sans cette prise de conscience, les médecins ne pourront pas résister à la pression de patients de plus en plus consuméristes.

L'académie de pharmacie doit, donc à mon sens, s'attacher à contribuer à l'éducation de nos concitoyens pour renforcer les réflexes de prévention. Sa neutralité, sa pluralité, sa capacité à travailler avec les autres académies du domaine du vivant, la qualité scientifique de ses membres, sa proximité avec les agents de santé publique que sont les pharmaciens en font un acteur privilégié de ce combat. Je sais que c'est une orientation sur laquelle vous vous êtes engagés.

Les récents travaux de votre assemblée traduisent l'intérêt que vous portez à ces questions : travail sur l'obésité en commun avec l'académie de médecine, sur le cannabis.... Soyez en persuadés, nos concitoyens souhaitent se prendre en charge, souhaitent renforcer leur information sur la santé. La médiatisation croissante des sujets de santé est une réalité. Il suffit de voir les tirages réalisés par certains magazines avec des numéros spéciaux, très techniques, sur le médicament pour s'en convaincre. En leur offrant une information complète, neutre, l'académie de pharmacie peut utilement faire avancer la connaissance du public répondant ainsi à l'objectif de diffusion de l'information scientifique qui est à l'origine de sa mission.

c) L'assemblée des sages qu'est l'académie nationale de pharmacie doit vous permettre d'éclairer les pharmaciens dans l'évolution de leur pratique professionnelle.

Je sais que c'est un sujet qui tient à cœur cette académie, la publication l'année dernière d'une communication sur le numerus clausus en témoigne. Depuis mon arrivée au ministère de la santé, je note que la profession de pharmacien d'officine s'interroge fortement sur son avenir. Je me réjouis de cette réflexion rendue nécessaire par l'évolution des techniques et des comportements. Elle est forte d'avancées mais je sais aussi combien elle peut être lourde d'appréhensions. Dans un monde de plus en plus ouvert, les évolutions internationales ne peuvent manquer de questionner les pharmaciens d'officine. Je suis pourtant persuadé que les pharmaciens ont un rôle majeur à jouer aujourd'hui et plus encore demain, en matière de santé publique.

D'une part, il appartient au pharmacien d'exercer un ultime contrôle sur la qualité de la prescription avant sa délivrance au patient. En France, la qualité de la prescription pourrait être améliorée car les écarts sont légion : utilisation de produits en dehors de leurs indications thérapeutiques, redondances de prescriptions, rédactions incomplètes... J'ai encore récemment vu une ordonnance pour une personne âgée de plus de 89 ans longue de 18 lignes... Le pharmacien, par sa connaissance des produits qu'il délivre, par son positionnement de généraliste du médicament et par son intervention en fin de processus est tout désigné pour assumer cette fonction de veiller sur la qualité.

Le besoin se fera d'autant plus pressant que l'on attend de l'ensemble du système de santé une utilisation plus fine de la totalité de la gamme des médicaments mis à disposition. Cela veut dire utilisation des médicaments les plus récents bien entendu mais aussi de ceux qui existent depuis plus longtemps lorsqu'ils restent adaptés aux pathologies. C'est l'orientation qui a été choisie en France lorsque le législateur a décidé de confier aux pharmaciens le droit de substitution pour les génériques.

Le pharmacien doit aussi endosser pleinement son rôle de conseiller. C'est par le dialogue avec le malade que l'on peut vérifier l'absence de terrain à risque, d'interaction médicamenteuse ou alimentaire. La complexité croissante des médicaments mis sur le marché renforce, si besoin était, le devoir d'explication et de description aux patients. L'image de proximité, sa liberté d'accès, sa neutralité font du pharmacien un interlocuteur naturel pour tout patient qui a une question sur sa santé. A un moment où

la démographie médicale nous soucie, ce rôle de premier filtre de notre système de soins est capital.

Le pharmacien doit aussi jouer son rôle pour lutter contre la non-observance. Par son intervention, il doit amener le patient à comprendre que les médicaments prescrits participent à une stratégie thérapeutique et qu'il n'est donc pas question de se livrer à une sélection pour des raisons aussi diverses que la commodité, ou le prix des produits prescrits.

Enfin, le pharmacien constitue un canal privilégié de remontée d'information sur l'effet de la prise de médicaments. Je me permets d'insister sur ce dernier point. En effet, il me semble indispensable que chaque médicament soit davantage et mieux suivi une fois qu'il est mis sur le marché, pour en tester les effets grandeur nature. Le pharmacien, de par son contact informel et souvent fréquent avec sa clientèle, doit constituer le premier relais d'information dans cette démarche.

Ce n'est qu'en endossant pleinement ces différents rôles que le pharmacien d'officine conservera entière sa légitimité aux yeux des Français et qu'il résistera aux menaces que représentent d'une part les tentatives de ventes à distance et d'autre part la volonté d'ouvrir le circuit pharmaceutique à d'autres acteurs. L'académie de pharmacie se doit d'éclairer ses confrères officinaux et de participer au débat de même que l'ordre ou les syndicats sur l'avenir de cette profession si importante aux yeux de nos concitoyens.

Vous le voyez les domaines dans lesquels une contribution de l'académie serait précieuse sont nombreux. L'incertitude de ce monde dans lequel les innovations sont lourdes de menaces qu'il nous appartient de désamorcer, son évolution rapide qui nous plonge dans une instabilité chronique sont autant de défis pour une société comme la vôtre. Je crois enfin que la grande spécialisation qui caractérise notre monde rend plus nécessaire encore les cénacles qui permettent au travers des échanges, de la confrontation des connaissances et des idées, de reconstituer une vision globale et humaniste des différents problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je forme le vœu que vous puissiez continuer d'accompagner les évolutions de la science et des pratiques pharmaceutiques afin d'éclairer tant les pouvoirs publics que nos concitoyens.

Je vous remercie.